

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2020

Le seize décembre deux mil vingt, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachele, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie, ALMIN Sandrine.

Était absent excusé :

Était absent :

Secrétaire de séance : Sandrine ALMIN.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

En ouverture de séance, Madame la Maire demande l'autorisation d'ajouter un point concernant l'adoption d'une décision modificative nécessaire au bon accomplissement des opérations comptables de fin d'année à l'ordre du jour. Aucun conseiller municipal présent ne s'y opposant, le point est rajouté au rang 4 de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Devis pour l'élagage

Madame la Maire annonce qu'en prévision des travaux d'élagage des bois de bord de route à réaliser avant le déploiement de la fibre sur le territoire communal, un relevé des propriétaires a été réalisé. Les personnes concernées recevront un courrier dans les meilleurs délais. Afin d'aider les propriétaires non équipés dans leurs démarches, il serait possible de réaliser un chantier groupé organisé par la commune. En fonction des linéaires à réaliser et des travaux à faire, il est possible de prévoir une intervention par lamier et une autre par bucheronnage. Le bucheronnage a l'avantage de permettre une valorisation des bois de coupe, notamment en bois déchiqueté. Plusieurs propositions sont parvenues en mairie :

- Élagage au lamier

○ ETA LE CAM – MAËL-PESTIVIEN

- Elagage seul : 65 € HT / heure (78 € TTC)
- Elagage + rangement : 100 € HT / heure (120 € TTC)

○ SAS LE MERRER – SAINT-NICODÈME

- Elagage seul : 70 € HT / heure (84 € TTC)
- Elagage + rangement : 125 € HT / heure (150 € TTC)

- Elagage par bucheronnage

○ Serge LE LOUARN – LANRIVAIN

- Elagage + évacuation par grue forestière vers une zone de dépôt : 42 € HT / heure (50,40 € TTC)

○ LUCIA ENVIRONNEMENT – GOUAREC

- Elagage seul

Tarifs faits sur devis au propriétaire par l'entreprise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transmettre l'intégralité des offres reçues en mairie aux propriétaires concernés par l'élagage ; précise que le règlement du chantier sera fait par les entreprises qui devront s'arranger pour recouvrir les sommes dues par chaque propriétaire (et prise en charge par la commune avec refacturation aux propriétaires défaillants) ; retient l'offre de Serge LE LOUARN de LANRIVAIN pour les travaux à réaliser sur les espaces publics à la charge de la commune.

Validation du devis de peinture pour les travaux de réfection de la salle des associations

Madame la Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de repousser la décision d'attribution du lot peinture dans le cadre de la réfection de la salle des associations, car le devis d'un des prestataires ne semblait pas complet. Après nouvelle consultation de cette entreprise, les devis s'établissent comme suit :

Peinture :

Préparation des supports, ponçage, rebouchage et mise en peinture

TANGUY-LAUNAY – SAINT MAYEUX 4 984,77 € HT

Maison de l'Argoat – GUINGAMP 3 268,00 € (TVA non applicable)

Après délibération, le Conseil Municipal à 1 contre, 1 abstention, 9 pour ; considérant le financement de l'opération à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental ; considérant la vocation sociale de l'entreprise de réinsertion et les contreparties demandées par le Conseil Départemental sur ce point ; valide l'offre de la Maison de l'Argoat d'un montant de 3 268,00 € pour le lot peinture ; autorise Madame la Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire

Révision annuelle des tarifs de location de la salle polyvalente

Madame la Maire annonce que chaque année, il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs municipaux, et notamment le tarif de location de la salle polyvalente. Après étude des tarifs actuellement pratiqués, la grille semblant peu adaptée à certains usages et toutes les associations communales ne bénéficiant pas des mêmes conditions, Madame la Maire propose la refonte de la grille tarifaire afin d'en simplifier la lecture tout en maintenant, dans la mesure du possible, les conditions tarifaires actuelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille tarifaire suivante applicable pour les réservations débutant après le 1^{er} janvier 2021 et dont la signature du contrat interviendra à compter de ce jour :

	Commune	Hors commune	Chauffage (du 15/10 au 30/04)
Salle + cuisine – 1 journée	120 €	150 €	30 €
Salle + cuisine – 2 journées	150 €	180 €	30 €
Salle sans cuisine – 1 journée	50 €	90 €	20 €
Salle sans cuisine – 2 journées	60 €	110 €	20 €
Goûter	50 €	70 €	20 €
Réunion (privé, association, entreprise...)	0 €	50 €	20 €
Répétitions	0 €	20 €	20 €
Sono	20 €	30 €	-

Précise les modalités de tarification spéciale pour les associations communales :

- associations domiciliées sur la commune : 1 gratuité annuelle et 3 locations à 50 €. Les locations supplémentaires seront facturées au tarif normal de location précisé ci-dessus ;
- spectacles et animations à destination des enfants organisés par Tal An Dour, le GAT (TREMARGAT) ou encore le RPI de MAEL-PESTIVIEN et SAINT-NICODEME : gratuit ;
- comice agricole : gratuit

Précise que des cautions seront demandées pour chaque location à hauteur de 300 € pour la salle et le matériel, 150 € pour le ménage et 500 € pour la sono.

Décision modificative

Madame la Maire annonce qu'après passage des dernières factures en comptabilité, il s'avère que la décision modificative prise au dernier Conseil Municipal pour prendre en charge l'augmentation des tarifs scolaires n'est pas suffisante. Aussi, il est nécessaire de prendre la DM suivante :